

## LES ENFANTS DOIVENT ÊTRE À L'ÉCOLE, PAS MOURIR AU TRAVAIL !

Entre avril et juillet, un apprenti de 15 ans, un lycéen de bac pro de 17 ans, deux élèves de 16 ans de 2<sup>nde</sup> Générale et Technologique en « séquence d'observation » ont perdu la vie en entreprise. Et, n'oublions pas que le plus jeune des morts au travail est un élève de 3<sup>ème</sup> ! Ce ne sont pas des « faits divers » isolés, mais une réalité cruelle : le travail tue, le travail tue des mineur-es.

L'ENTREPRISE n'est pas un bon lieu de formation. Poussée par une logique de rentabilité, l'entreprise ne prend pas le temps d'accompagner les jeunes.

En effet, selon l'INRS, la fréquence des accidents du travail est deux fois et demie plus élevée chez les jeunes de moins de 25 ans que chez le reste des salarié-es. Alors que ces chiffres auraient au contraire dû alerter, depuis 2022, le choix a été fait d'augmenter la présence des jeunes mineur-es dans l'entreprise sous prétexte d'améliorer l'orientation : stage d'observation pour les élèves de seconde générale et technologique, aides financières massives pour accompagner le développement à marche forcée de l'apprentissage, mise en place du parcours différencié en Terminale bac pro.



De plus, au prétexte de « lever des freins » à l'entrée en apprentissage, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 a diminué la protection des apprenti-es mineur-es : possibilité de déroger aux durées maximales hebdomadaires de 35h et quotidienne de 8h, assouplissement du travail de nuit ...

En lycée professionnel, la « gratification », versée par l'Etat aux élèves est parfois utilisée pour contourner le droit du travail, par exemple, quand on demande à un-e lycéen-ne de travailler les jours fériés, en menaçant s'il ou elle refuse, de ne pas valider les documents indispensables à son versement.

La dangerosité de l'entreprise se manifeste également par l'exposition des apprenti-es et des stagiaires de la voie scolaire à des substances cancérigènes. Zoé Rollin le confirme : « nous avons identifié des filières particulièrement exposées, la mécanique et la carrosserie automobile, la coiffure et l'esthétique et la rénovation de bâtiment. Le taux d'exposition à des cancérigènes y avoisine les 90% ».

Nous n'oublions pas non plus les Violences Sexistes et Sexuelles au Travail (VSST) dont peuvent être victimes les apprenti-es et les stagiaires et contre lesquelles il n'existe aucune politique de prévention. Les jeunes sont catapulté-es dans la vie professionnelle – un monde d'adultes et hiérarchique – et souvent n'osent pas parler lorsqu'ils-elles en sont victimes par crainte de perdre leur contrat d'apprentissage ou leur stage et de compromettre l'obtention du diplôme.

Plus largement, pour s'attaquer au fléau des accidents du travail, il faut des moyens et des mesures concrètes. Pour y réfléchir, la FERC-CGT prévoit d'organiser en janvier une journée d'étude sur la protection des jeunes en formation professionnelle.

